

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE  
SR/228  
30 août 1951  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT VINGT-HUITIEME SEANCE

tenue en l'Hotel de Crillon, à Paris,  
le mardi 30 août 1951, à 16 heures

Présents:

---

M. Palmer	(Etats-Unis d'Amérique)	- Président
M. Marchal	(France)	
M. Aras	(Turquie)	
M. de Azcàrate		- Secrétaire principal

---

Organisation préparatoire à la conférence de Paris

Le PRESIDENT indique que, depuis la dernière réunion de la Commission, il a longuement réfléchi à la lettre du Secrétaire d'Etat ainsi qu'à la décision et aux mesures adoptées par la Commission après examen des suggestions contenues dans cette lettre. Il a tenté de dégager certains principes de base, puis d'élaborer, à la lumière de ces principes, une proposition relative à la méthode générale et aux mesures initiales qu'il conviendrait d'adopter à l'ouverture de la conférence, en vue de la soumettre à la Commission. Il est en rapport avec son Gouvernement quant au fond de cette proposition et espère être en mesure, au début de la semaine suivante, d'en saisir la Commission. Il considère qu'il est de la plus grande importance de définir le principe

directeur et les objectifs de la conférence au cours du discours d'ouverture qu'il sera appelé à prononcer, en tant que président; il a fait rapport à son Gouvernement dans ce sens. Cette déclaration devrait préparer la voie aux propositions que la Commission doit présenter et en conséquence, devrait être rédigée avec le plus grand soin et avoir l'appui total de la Commission.

Il lui paraît qu'en rédigeant cette déclaration, il ne faudrait pas perdre de vue que l'ensemble des propositions de la Commission devra constituer un programme général. L'on irait au devant d'un échec immédiat en présentant, dès l'ouverture de la conférence, un ordre du jour composé de questions séparées. Une telle procédure conduirait à un débat portant sur la priorité à accorder aux différentes questions et mènerait très rapidement à une impasse en matière de procédure, comme ce fut le cas à Lausanne et à Genève.

Le discours d'ouverture du Président devra démontrer à l'évidence que la Commission, dans son rôle de médiation, considère le problème de Palestine comme formant un tout. Les membres de la Commission ne peuvent douter des résultats négatifs qui résulteraient de la procédure habituelle consistant à s'attaquer à des problèmes isolés de leur contexte et à discuter d'un paragraphe ou d'un autre d'une résolution de l'Assemblée générale sans prendre en considération l'ensemble de la résolution ou du problème de la Palestine.

Ils s'aperçoivent que, de toute évidence, le problème des réfugiés doit être réglé et qu'en même temps ce règlement conduira Israël à accepter certains engagements. De même, ils ne peuvent ignorer qu'Israël n'acceptera de s'engager de la sorte que le jour où ses voisins lui donneront des assurances raisonnables de sécurité nationale et économique.

Toute solution du problème des réfugiés que proposerait la Commission devra envisager le rapatriement d'un certain nombre de ceux-ci en Israël et la réintégration des autres dans les pays arabes. La réintégration entraîne la mise en valeur de nouvelles terres, au profit des réfugiés réinstallés, par le

moyen d'irrigation et d'autres programmes de développement. De tels programmes ne peuvent être menés à bien qu'après accord entre Israël et ses voisins arabes au sujet des réserves en eau; ces accords à leur tour entraînent la révision ou l'extension des Conventions d'armistices existantes et peut-être la signature d'accords économiques entre Israël et les Etats arabes intéressés.

Se fondant sur ces considérations, le Président pense que dans son discours d'ouverture, il ne peut trop insister sur la nécessité de rechercher une solution au problème de la Palestine dans le cadre d'un programme d'ensemble. Une déclaration de cette nature permettrait d'éviter des discussions stériles au sujet de l'ordre du jour. Dès le début de la conférence, l'on indiquerait aux parties que l'"ordre du jour" constitue un seul ensemble de propositions faites par la Commission dans son rôle de médiateur. L'on indiquerait également que toute question concrète entrant dans le cadre de cet ensemble, pourrait naturellement faire l'objet de discussions mais que le schéma général devrait être considéré comme un seul problème embrassant l'ensemble des questions particulières et devant servir de principe directeur dans toute discussion de ces dernières.

Pour bien faire ressortir cette notion, la Commission devra présenter la proposition générale sous une forme aussi simple que possible. En préparant une telle proposition générale, il faudra évidemment se rappeler qu'il sera impossible, dans les délais prévus pour la conférence, de discuter de rectifications territoriales, mètre par mètre, ou de règlements financiers, centime par centime, et qu'il ne serait pas opportun, ni pour une question de temps ni pour une question de fond, d'inclure dans les débats des problèmes détaillés intéressant des programmes d'irrigation ou autres. Toutefois, il ne faudrait pas que le manque de temps entraîne la Commission à proposer ou à accepter des solutions trop vagues pour avoir la moindre valeur.

Le Président pense que la Commission et les parties pourront éviter le double danger que constituent une trop grande insistance sur les questions techniques et l'excès d'imprécision en se rendant

compte dès le début que la conférence ne sera pas en mesure d'apporter de solutions détaillées et techniques à des problèmes isolés. Par contre, elle devra tendre constamment vers deux buts qui ont une importance capitale: conclure d'une part un accord quant aux problèmes précis que l'on tentera de résoudre et d'autre part, un accord portant sur les moyens et les méthodes à employer pour rechercher ces solutions.

En conclusion, le Président déclare que dès réception de la réponse de son gouvernement, il présentera, pour examen par la Commission, un projet de déclaration conforme aux vues qu'il vient d'exposer et dont il donnera lecture au cours de leur première réunion avec les parties.

M. MARCHAL (France) pense également qu'il pourrait être extrêmement utile d'ouvrir la conférence par une déclaration du genre de celle que propose le Président. Il voudrait naturellement étudier avec le plus grand soin la rédaction d'une telle déclaration qui devrait avoir l'appui total des trois membres de la Commission et de leurs gouvernements respectifs. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs le temps presse s'il faut obtenir cet accord avant la date d'ouverture prévue pour la conférence.

Il faudrait également étudier la question des autres travaux préparatoires que la Commission doit mener à bien avant cette même date.

A ce sujet, le PRESIDENT mentionne le rapport que le Chef de l'Office doit présenter et qui sera naturellement de la plus grande utilité pour la Commission au moment où celle-ci élaborera ses propositions. Le secrétariat à l'heure actuelle prépare également d'autres études.

Le Président rappelle que dans le passé, la Commission a bénéficié de l'assistance du comité composé des suppléants des trois membres, comité qui a fonctionné en collaboration avec le secrétariat en tant que comité de travail dans la préparation de propositions qui étaient ensuite soumises à l'approbation de la Commission elle-même. Il pense que si M. Eralp pouvait venir à Paris pour prendre part à ce travail, sa présence serait du plus grand intérêt

tant pour la Commission que pour M. Aras personnellement puisque le Comité général pourrait alors se réunir si le besoin s'en faisait sentir.

M. ARAS (Turquie) se réfère aux remarques faites par le Président au début de la séance et pense avec lui que dans la déclaration d'ouverture de la conférence il faudrait insister sur le fait que la question de Palestine ne forme qu'un seul problème, ce qui permettrait d'éviter une discussion portant sur la priorité à accorder aux différents points inscrits à l'ordre du jour.

Il considère toutefois qu'il faudrait, dans une certaine mesure, subdiviser le problème pour être en mesure d'en discuter sans crainte d'arriver à des résultats si vagues qu'ils n'auraient aucune utilité.

A son avis, quatre questions essentielles devraient séparément faire l'objet d'un examen particulier avec les délégations. Il suggère la création de quatre sous-comités pour l'étude de ces problèmes qui cependant font partie intégrante du problème d'ensemble, et qui sont en rapport étroit les uns avec les autres.

En premier lieu, ainsi que les délégations et leurs gouvernements le savent, le problème de Palestine devra être résolu uniquement par des moyens pacifiques, que ce soit par l'intermédiaire de la Commission de conciliation ou autrement. Il pense qu'un accord à ce sujet pourrait conduire à la signature d'une déclaration de non agression qui contribuerait à faire baisser la tension qui règne à l'heure actuelle au Moyen-Orient. Cette déclaration pourrait indiquer que l'on recherchera la solution du problème de la Palestine par le moyen d'accords et uniquement par des méthodes pacifiques.

M. Aras pense que le deuxième problème qui pourrait être discuté au sein d'une sous-commission est la question des réfugiés. Il se déclare tout à fait d'accord avec la suggestion du Président en ce qui concerne la position de la Commission dans ce domaine.

La question de la révision ou de l'extension des conventions d'armistices constitue le troisième sujet. Dans ce cadre, la procédure la meilleure serait peut-être de créer quatre sous-commissions distinctes pour l'étude des quatre conventions d'armistices.

M. Aras pense enfin que la dernière question qui pourrait faire l'objet des travaux d'une autre sous-commission est celle de la signature d'un modus vivendi économique provisoire entre les Etats arabes et Israël. Il rappelle que le Président, dans ses remarques préliminaires, a mentionné la possibilité de discuter d'accords économiques. Bien que les résolutions de l'Assemblée générale au sujet de la Palestine ne mentionnent pas cette question, M. Aras pense qu'il pourrait être fort utile de l'étudier. La Commission, bien entendu, n'aurait pas le temps d'aborder les détails de ce problème, mais elle pourrait suggérer aux parties la signature d'un modus vivendi. Etant donné l'importance que ce problème représente pour Israël, son inclusion dans les débats pourraient faire contre-poids à certaines concessions éventuelles de la part d'Israël, par exemple en ce qui concerne les réfugiés. M. Aras exprime l'espoir que la Commission sera en mesure d'étudier les idées qu'il vient d'avancer lorsqu'elle examinera le projet de déclaration que le Président doit lui présenter.

Le PRESIDENT remercie M. Marchal et M. Aras de leurs commentaires. Il pense que la Commission pourra étudier les suggestions du représentant de la Turquie à sa prochaine réunion au cours de laquelle il espère pouvoir soumettre un projet de discours d'ouverture après accord de son gouvernement.

#### Rapport du Chef de l'Office pour les réfugiés

Répondant à une question du Président, le SECRETAIRE PRINCIPAL indique que M. Andersen lui a fait savoir que le rapport de l'Office pour les réfugiés serait complété dans les dix jours. Etant donné le manque de services de traduction, il suggère que le rapport soit présenté à la Commission avant d'être traduit - c'est-à-dire en partie en anglais et en partie en français. Naturellement, la traduction du document se poursuivrait aussi rapidement que possible. Pour assister la Commission dans son travail préparatoire à la conférence, il propose que l'on demande au Chef de l'Office d'envoyer immédiatement la section du rapport traitant de l'évaluation des biens arabes abandonnés et de venir lui-même à Paris pour présenter le rapport intégral le plus rapidement possible et en tout cas au plus tard le 7 septembre.

Il en est ainsi décidé.

Après une brève discussion, il est également décidé que si la Commission a besoin d'explications supplémentaires au sujet de telle ou telle section du rapport, l'auteur du chapitre en question pourra être convoqué à Paris dans ce but.

La séance est levée à 17 heures.

-----